

**CONVENTION RELATIVE A
L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE**

Entre

La Communauté urbaine de Bordeaux (La Cub), représentée par son Président, **Monsieur Alain JUPPE**, dûment habilité aux fins des présentes en vertu de la délibération du Conseil de Communauté N°2014/_____ en date du 31 octobre 2014, domiciliée à Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux.

Et

Le Porteur du projet d'étude : **Centro de Estudios Mexicanos y Centroamericanos (CEMCA)** représenté par **Madame Françoise Lestage**, Directrice du CEMCA, ayant son siège mexicain : Sierra Leona 330, Lomas de Chapultepec, Mexico, D.F., C.P. 11000 et désigné ci-après par le « CEMCA ».

Dénommées individuellement « une partie » ou conjointement « les parties »,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Le CEMCA est un centre de recherche qui articule les sciences sociales avec les questions d'environnement et de gestion technique. Il dépend du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (MAEDI) français ainsi que du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), et travaille en collaboration avec les services culturels et de coopération scientifique et universitaire de l'ambassade de France à Mexico. Il apporte régulièrement son appui pour le montage de projets de recherche entre organismes français et mexicains.

La Cub est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), compétent en matière d'eau potable et de d'assainissement. Elle reçoit une contribution annuelle de 200 000 € versée par la Lyonnaise des eaux, le délégataire du service public de l'eau potable, pour réaliser des actions de coopération internationale et d'aide au développement en matière d'eau (en application du dispositif Oudin Santini - dispositions définies dans l'article L.1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales). Dans ce cadre, La Cub souhaite affecter une partie de l'enveloppe globale, sur 2 années (2013 et 2014), à des actions de coopération, sous forme de projets d'étude dans le domaine de l'eau, dans les pays avec lesquels elle a des accords signés ou en cours, le Mexique notamment.

La Cub souhaite établir un partenariat avec le CEMCA pour un appui dans le **montage d'un projet d'étude en matière d'eau**, dans le prolongement de son accord signé avec la Zone métropolitaine de León (Etat du Guanajuato).

Ainsi, La Cub financera le projet d'étude en matière d'eau, objet de cette convention, conduit par le CEMCA, au Mexique, à hauteur de 75 600€.

Selon l'article 18 bis du contrat de concession du Service Public de l'eau potable de La Cub et son avenant N°9 du 13 novembre 2012,

Au vu de la délibération N°2013-0481 du conseil de Cub du 28 juin 2013, entérinant l'activation du dispositif Oudin Santini et l'affectation d'une partie de l'enveloppe globale à des projets d'étude dans le secteur de l'eau, dans le cadre des accords de coopération (signés ou en cours) de La Cub à l'étranger,

Les parties se sont rapprochées pour la mise en place d'une convention.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le cadre du partenariat entre La Cub et le CEMCA et les modalités du versement de la subvention dans le cadre du projet d'étude suivant :

Thème du projet d'étude : « La Question de l'eau dans la Zone métropolitaine de León, Etat du Guanajuato, et la Communauté urbaine de Bordeaux, réflexions pluridisciplinaires et internationales, France - Mexique. »

Porteur de projet d'étude : Mme Delphine Mercier, membre associé et ancienne directrice du CEMCA, et chercheur au CNRS.

Par ce projet, La Cub souhaite s'inscrire dans le prolongement de l'action « eau (et assainissement) » prévue dans l'accord de coopération entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la Zone Métropolitaine de León (Etat du Guanajuato) au Mexique.

Un descriptif du projet, son chronogramme, son budget, et les derniers livrables attendus pour fin juin 2016 sont détaillés en annexe.

Article 2 – Cadre du partenariat La Cub-CEMCA

Le mandat du CEMCA consiste, en amont de l'exécution du projet d'étude, à :

- définir le sujet de façon plus approfondie,
- identifier des chercheurs et/ou les organismes français et mexicains les plus pertinents pour travailler sur le sujet demandé,
- concevoir un programme de recherche (proposition de la composition du comité de pilotage, calendrier des tâches, étapes de valorisation, etc.),
- élaborer un budget.

Durant l'exécution du projet d'étude, le CEMCA assurera la gestion directe de l'enveloppe financière versée par La Cub, la coordination de la mise en œuvre du programme d'étude et son suivi, ainsi que la remise à La Cub des différents livrables détaillés en annexe.

Le CEMCA devra veiller à ce que le projet d'étude :

- réponde à un besoin local,
- constitue de préférence un intérêt réciproque pour La Cub,
- fasse appel à une université ou un organisme de recherche bordelais,
- préserve l'articulation sciences-humaines / sciences de l'environnement – pas de recherche scientifique pure,
- comprenne une contrepartie mexicaine par un apport en numéraire et/ou en valorisation.

Chaque étape devra être validée par La Cub puis, plus largement, par le comité de Pilotage (auquel seront associées les autorités locales mexicaines), constitué en accord avec La Cub.

La langue d'échange entre le CEMCA et La Cub est le français.

Projet de convention

Les livrables seront transmis par le CEMCA à La Cub en langue espagnole ainsi qu'en langue française.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à la date de signature de la convention pour une durée courant jusqu'au terme du projet décrit en annexe, avec livrables (selon détails en annexe) à remettre, fin juin 2016.

Article 4 – Montant de la contribution

Au titre de son partenariat avec le CEMCA, La Cub s'engage à apporter un financement au projet d'étude concerné par cette convention de **75 600 (soixante quinze mille six cents) euros TTC**, somme globale, forfaitaire et définitive pour toute la durée de la convention, conformément au budget prévisionnel présenté en annexe.

Article 5 – Modalités de versement de la contribution

Le CEMCA s'engage à utiliser l'aide financière de La Cub exclusivement pour les besoins du projet décrit en annexe.

La Cub ne prendra en charge aucun dépassement financier engendré par le projet d'étude, sa participation financière étant forfaitaire, ce à quoi le CEMCA consent.

Ce financement par La Cub sera versé au CEMCA en quatre fois, sur lettres d'appel de fonds de la part du CEMCA ; La Cub s'engageant à régler chaque appel de fonds dans les quarante-cinq (45) jours après réception de la demande, si les conditions énoncées ci-dessous sont remplies, par virement, sur le compte bancaire du CEMCA indiqué ci-dessous :

Nom de la banque :

Etablissement :

Guichet :

Compte :

Clé :

IBAN :

BIC :

Le versement par La Cub sur le compte du bénéficiaire se fait uniquement en EUROS.

Si le versement implique des frais, de quelque nature que ce soit (commission, frais de transfert, taux de change, etc.), ces derniers sont à la charge du bénéficiaire, le CEMCA.

Les échéances et le montant respectif des versements sont :

- 1^{er} acompte : décembre 2014 : 22 680 €
 - 2^{ème} acompte : janvier 2015 : 22 680 €
 - 3^{ème} acompte : juin 2015 : 22 680 €
 - Solde : juin 2016 : 7 560 €
- Soit un total de 75 600 euros.

Les deuxième et troisième acomptes ne seront versés qu'après transmission par le CEMCA à La Cub d'un rapport d'étape (incluant les livrables prévus en annexe et un point financier).

Le solde, dont le versement est prévu en juin 2016, ne sera versé qu'après réception par La Cub des derniers livrables et des rapports d'activités et financier rédigés par le CEMCA.

Le CEMCA s'engage à faire son affaire du respect de l'enveloppe maximale dédiée au projet.

Au cas où le projet serait réalisé pour une somme inférieure au coût initial estimé, le CEMCA remboursera à la Cub la différence non utilisée (au prorata). La participation réelle sera octroyée au vu du décompte définitif des dépenses.

La Cub ne sera pas tenue de verser le solde de la subvention si les livrables fournis (détaillés en annexe) sont jugés insuffisants pour évaluer la bonne réalisation de l'étude, et/ou si le rapport

d'activités et le rapport financier au terme du projet ne sont pas conformes au projet d'étude et à son budget prévisionnels.

Article 6 - Communication

Le CEMCA s'engage, pendant la durée de la convention, à mentionner le soutien de La Cub comme partenaire dans chacune de ses actions d'information et chacun des documents réalisés dans le cadre du projet soutenu.

Article 7 – Suivi-Bilan

Pendant toute la durée de la convention, le CEMCA s'engage à suivre le bon déroulement du projet et à tenir La Cub étroitement informée de son avancée, comme de tout éventuel dysfonctionnement dans sa mise en œuvre.

Dans ce cadre, le CEMCA s'engage à fournir en toute transparence les éléments d'information qui pourront lui être demandés concernant les objectifs poursuivis au titre du partenariat.

Article 8 – Résultats de l'étude

Les livrables prévus dans le cadre du projet d'étude seront transmis à La Cub selon le chronogramme joint en annexe.

Le livrable en fin d'étude comprendra notamment des préconisations ou des pistes d'amélioration à soumettre aux autorités locales mexicaines.

Les résultats de l'étude appartiennent aux deux parties. Chacune disposera d'un droit de diffusion et d'usage non exclusif, non transférable et gratuit de l'ensemble des résultats communs pour ses activités propres de recherche. Les résultats ne peuvent pas être utilisés à des fins commerciales.

Article 9 – Résiliation de la convention

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une ou quelconque de ses obligations au titre des présentes, la convention sera résiliée de plein droit trente (30) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée en tout ou partie sans effet pendant ce délai et sans préjudice d'éventuelles actions en dommages et intérêts.

Article 10 : Litiges

En cas de litige concernant l'interprétation ou l'exécution du présent protocole, les Parties conviennent de tenter une conciliation amiable.

Dans ce cadre, le seul droit applicable pour l'exécution de la présente convention est le droit français.

À défaut d'accord amiable, dans les trente (30) jours suivant la naissance du différend, formalisé par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception par la partie la plus diligente, le Tribunal Administratif de Bordeaux sera compétent.

Fait en quatre exemplaires originaux, à : le :

**Représentant légal
du CEMCA**

**Le Président
de la Communauté urbaine de Bordeaux,**

Madame Françoise Lestage

Monsieur Alain Juppé

NB : faire précéder la signature de la mention «lu et approuvé»

Projet d'étude sur le thème de l'eau, au Mexique**Partenaire : CEMCA****Titre du projet :**

La question de l'eau dans la Zone Métropolitaine de Léon (Etat de Guanajuato) et la Communauté Urbaine de Bordeaux, réflexions pluridisciplinaires et internationales, France, Mexique.

Durée du projet :

18 mois

Pays où la recherche sera menée :

Zone Métropolitaine de Léon, Guanajuato, Mexique

Description du projet**I- Etat de l'art :**

La littérature experte internationale interpelle sur le renforcement des pressions et du stress sur la ressource en eau [World Bank, 1993 ; Belmont Forum 2011a]. Certes, toutes les régions du monde ne sont pas affectées dans les mêmes proportions. Avec 33% des ressources mondiales (environ 28.000 m³ par habitant et par an), l'Amérique Latine est ainsi quantitativement bien pourvue [FAO-AQUASTAT, 2013]. Toutefois, même cette région doit faire face à des défis considérables, qui sont essentiellement de trois ordres.

- En premier lieu, la disponibilité hydrique varie fortement suivant les lieux et les saisons. Certaines régions du Mexique sont ainsi confrontées à des sécheresses récurrentes.
- En deuxième lieu, la disponibilité « physique » doit être nettement distinguée de la disponibilité « économique », qui dépend de la qualité des infrastructures, des coûts d'acheminement et de potabilisation. De ce point de vue, et à l'exception du Panama, du Costa Rica, du Surinam et de l'Uruguay, l'ensemble des pays latino-américains devrait être confronté au stress hydrique à l'horizon 2025 [WMI, 2007].
- Enfin, l'Amérique Latine s'est distinguée des autres régions du monde par l'extraordinaire rapidité de son processus d'urbanisation. Entre 1950 et 1990, le taux d'urbanisation est ainsi passé de 40% à 70%, pour une population urbaine passant de 67 à 315 millions [ONU-Habitat, 2012]. Aujourd'hui, avec un taux d'urbanisation de 80%, la région est davantage urbanisée que les pays les plus développés, et près de deux fois plus urbanisée que l'Afrique et que l'Asie.

Cette situation ne peut qu'alimenter les inégalités sociales et politiques entre les différents usages pour accéder à la ressource sur les points de captage, et les controverses autour des modes de gestion les plus appropriés [Bakker, 2011 ; Barraqué, 2012] : ce qui a été dénommé « l'or bleu » [Barlow, Clarke, 2002] est désormais un enjeu de luttes, non seulement pour son appropriation mais aussi pour la définition de ses modes de gestion les plus efficaces et les plus légitimes, notamment en matière de justice environnementale [Baron, 2007 ; Durand, Jaglin, 2013]..

- En premier lieu, il a souvent été remarqué que la contrainte environnementale pouvait impliquer une diminution du bien-être à court terme (du fait d'une augmentation des tarifs des services collectifs et/ou de la fiscalité, d'une réduction de la consommation et d'une baisse des profits), pour des bénéfices seulement sensibles dans le long terme. Cette asymétrie temporelle est réputée encourager à différer la prise en charge des problèmes environnementaux, qui ne se développent par ailleurs que lentement. Pour autant, les acteurs politiques se trouvent dans le même temps de plus en plus sommés d'agir par certains groupes sociaux. La manière dont ils réagissent à ces pressions contradictoires est donc difficile à prédire a priori.
- En deuxième lieu, tandis que la démocratie représentative s'est constituée, historiquement, sur des territoires délimités, nombre de problèmes environnementaux ne sont pas territorialement bornés, ce qui vient poser de sérieux problèmes de coordination entre acteurs, et à toutes les échelles. Ainsi, la pollution des rivières se propage d'un territoire à l'autre, et les victimes des externalités environnementales et sanitaires sont inégalement distribuées géographiquement. De même, les centres urbains tendent à exporter sur d'autres territoires leurs stress hydriques. Les responsables ont donc une incitation à transférer les plus grands coûts d'ajustement possible à d'autres élus.
- En troisième lieu, à l'échelle locale, l'exposition aux changements environnementaux tend à être plus élevée pour les habitants les plus pauvres résidant en périphérie, qui sont souvent ceux, précisément, qui disposent de l'accès le plus limité aux processus de décision local.
- Quatrièmement, enfin, la contrainte environnementale invite à repenser les droits de propriété et la répartition des prérogatives.

Les mouvements de contestation contre la privatisation des ressources naturelles (eau, gaz) de ces dernières années en Amérique latine ou centrale (Argentine, Bolivie, Colombie, Mexique, etc.) ont ainsi révélé les transformations à l'œuvre dans les modes de régulation : relations entre Etats, institutions internationales, entreprises privées, autorités nationales et représentants de la « société civile », mais aussi processus d'exportation du « modèle français de l'eau » (que cela soit sa tradition de gestion privées des services des eaux urbaines ou bien le modèle de gestion concerté par bassin versant et agence indépendante) au niveau international.

Faut-il privatiser certains segments de la gestion ?

Convient-il de décentraliser ou de recentraliser ?

Quelle place faut-il accorder au « contrôle social » effectué par les ONG et les représentants d'usagers ?

Quelle « gouvernance collaborative », à quelle échelle de gestion, entre les acteurs/usages de l'eau ?

Cette reconnaissance de la contrainte environnementale ne saurait non plus être séparée du débat concernant la gestion publique ou privée du service [Megdal, 2012]. En effet, et contrairement à un pays comme la France où elle a été initiée bien plus tôt, la **gestion privée des services urbains d'eau et d'assainissement a été largement présentée, dans l'Amérique Latine des années 1990, comme une réponse nécessaire aux nouveaux défis environnementaux rencontrés par les villes de la région** [Bauer, 2004].

Les « multinationales de l'eau » françaises ont ainsi bouleversé les contextes politiques locaux, à l'intersection des logiques internationales et des logiques socio-spatiales dans lesquelles se construisent les espaces urbains. Mais elles ont souvent suscité d'importantes réactions sociales. En particulier, et alors même que les entreprises essayaient de s'approprier la thématique du développement durable, la réalité de leur gestion écologique a été largement mise en doute par leurs opposants. La France, avec sa série de remunicipalisations intervenues depuis une dizaine d'années, n'a donc nullement le monopole du débat entre gestion publique et gestion privée.

Au-delà de la question des modes de propriété des services, les débats sur le statut de l'eau (bien public ou marchandise, etc.) ont des incidences très pratiques sur les modes de gestion effectivement retenus de la ressource et des services. L'intégration des coûts croissants liés à la potabilisation, au traitement et à la préservation de la qualité des sources peut ainsi mener, en l'absence de politique compensatoire, à un net renchérissement des tarifs préjudiciable aux catégories les plus démunies. De la même façon, les tarifications volumétriques croissantes qui ont pour but de limiter les consommations peuvent heurter les familles pauvres et nombreuses : il s'agit alors de trouver comment articuler au mieux tarification sociale et tarification écologique.

Par ailleurs, la gestion environnementale est souvent présentée comme favorable aux entreprises, en raison de la sophistication des procédés chimiques et des compétences techniques qu'elle nécessite. Toutefois, la montée des préoccupations environnementales peut aussi favoriser l'appel à un modèle social et non marchand de gestion. Et sur le plan matériel, la réduction des consommations encouragées par les mesures d'économie d'eau peut s'avérer préjudiciable au modèle économique des opérateurs, que ceux-ci soient publics ou privés, comme on le voit à Paris [Barraqué, 2012b]. D'une manière générale, ce ne sont pas seulement les opérateurs privés, mais tout autant les pouvoirs publics, qui se trouvent interpellés par l'application de critères d'efficience et d'équité. La nécessité de rééquilibrer les ressources disponibles suscite ainsi un intérêt croissant pour les questions de *freshwater security* [Belmont Forum, 2011b] et d'accès inégal à l'eau touchant les populations les plus marginalisées (socialement et géographiquement) des métropoles des villes du Sud comme du Nord. En 2009, la Banque Mondiale a du reste situé le point d'articulation du changement climatique dans la régulation écologique des métropoles [World Bank, 2009], se révélant en cela fidèle à l'Agenda 21 adopté au Sommet de Rio en 1992 et qui impulse des modes de gestion durable des ressources au niveau des collectivités territoriales. Toutefois, si un certain nombre de principes de gestion laisseraient entrevoir l'émergence d'un 'régime international' de l'eau [Little, 2011], aucune convention internationale unifiée sur l'eau n'existe à ce jour (à la différence de la CCC pour le

Climat ou la CBD pour la biodiversité). Actuellement une trentaine d'agences, entités, fonds, ou programmes dépendant des Nations unies participent à l'élaboration de la gouvernance de l'eau au nombre desquels la FAO, l'OMS, l'OMM, le PNUE, le PNUD etc. ([Sironneau, 2012](#)). Depuis 2003, l'UN Water tente de coordonner les différentes initiatives portées par les organisations internationales des Nations Unies, tout en incluant aussi dans la dynamique d'autres partenaires non liés aux Nations unies tels que les représentants du secteur privé et des ONG, en vue d'une coopération et de l'établissement du Rapport mondial (périodique) sur la mise en valeur des ressources en eau.

Fort de ces éléments de contexte, ce projet part de l'étude des conflits environnementaux pour remonter aux principes de définition des politiques internationales d'utilisation des ressources en eau dans les espaces urbains et ruraux concernés par la Zone Métropolitaine de Léon et la Communauté Urbaine de Bordeaux, notamment en ce qui concerne la gestion politique des territoires et la production des identités locales (en incluant leurs dimensions ethniques). Il scrutera les nouveaux enjeux (changement climatique, métropolisation) à travers : d'une part leurs modes d'appropriation par les acteurs de l'eau ainsi que les recompositions qui en résultent ; d'autres part les déplacements des conflits et de leurs modes de gestions, ainsi que les luttes autours de la redéfinition des instruments de gestion de l'eau.

II- Problématique, hypothèses et objectifs : déplacement des enjeux et conflits sociaux et le développement de la politique de gestion de l'eau face à la double pression des changements environnementaux et de la métropolisation.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la collaboration développée entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Zone Métropolitaine de León (ZML) (notre regard se focalisera sur la ZML, la « ville économique » de l'Etat du Guanajuato, mais également nous ferons une révision de la bibliographie sur la ville de Guanajuato qui est la capitale de l'Etat ville voisine de la ZML qui accueille les structures étatiques qui gère la mise en œuvre des politiques publiques et les décisions en termes de politique de l'environnement et plus spécifiquement de l'eau) Les questions centrales qu'il a pour objectif de lier, sont les suivantes :

- Il interroge les conditions sociales et politiques des mises en œuvre des politiques publiques de gestion de l'eau confrontées aux changements environnementaux, notamment climatiques. Il ne saurait s'agir donc d'un énième projet de recherche sur la « bonne » gestion technique de l'eau mais d'un questionnement sur les déplacements des conflits, des modes de gestion, sur les conditions sociales d'appropriation des nouvelles donnes environnementales et leurs instruments de gestion en gestation. A côté des enjeux proprement scientifiques, la question sociétale posée par ce projet est celle des réception et acceptabilité sociales des nouveaux enjeux et instruments de gestion dont les expériences passées ont montré qu'elles étaient souvent les grandes oubliées des « référentiels » de la gestion de l'eau alors mêmes qu'elles

sont, de fait, en première ligne dans les enjeux concrets de la mise en politique de l'eau.

- Ce projet croise ces questions avec un autre enjeu : comment, dans le contexte de métropolisation croissante en Europe et en Amérique Latine, le problème de la pression sur l'eau exercée par les changements environnementaux (en termes de rareté et de qualité) est-il construit et traité socialement et politiquement ? Comment transforme-t-il les conflits liés à l'usage de la ressource, particulièrement en milieu urbain et rural ? Comment renouvelle-t-il la problématique de l'inégal accès à l'eau ?
- Comment les enjeux environnementaux sont-ils réappropriés, au cours des conflits, par les mouvements sociaux et les institutions auxquels ils s'adressent, pour constituer de nouvelles ressources et de nouveaux leviers d'action ? Dans quelle mesure les effets du changement climatique affectent-ils, « par le bas », depuis les *grassroot mobilizations*, la mise en œuvre et même la conception des politiques environnementales, nationales et internationales ?

Les terrains d'étude seront circonscrits aux conflits liés à la transformation de la ressource en service urbain, depuis sa potabilisation jusqu'à son rejet final, en passant par l'accès à l'eau, son acheminement, sa distribution, son évacuation et son éventuel traitement. Il s'agit de se focaliser sur les modes de résolution des conflits, à l'intersection de la gestion de la ressource et de la gestion du service. Seront pris en compte la reconfiguration des mobilisations sociales et de la mise en politique de la ressource eau, notamment face aux privatisations des services, ainsi que les conflits sociaux, politiques et territoriaux entre les centres urbains et leurs périphéries détentrices de la ressource.

Ce projet s'attachera plus particulièrement à étudier, d'une part, les modalités de déclenchement et de gestion de ces conflits, principalement liés à la rareté des ressources et à la qualité des services, et, d'autre part, la façon dont les acteurs de l'eau (organisations et mouvements sociaux, groupements d'usagers, entreprises, institutions publiques ou parapubliques) se réapproprient et font usage de la thématique du changement environnemental et du risque climatique à des fins de mobilisation et de redéfinition des modes de gestion, tout en produisant de nouvelles représentations du monde [Hulme, 2009 ; Liverman, 2010, 2012], en particulier pour ce qui touche à la croissance économique et la répartition de ses bénéfices, aux modes de vie, ou encore au rapport entre ville et ruralité.

Il s'agit de ce point de vue d'analyser la manière dont le changement environnemental, envisagé autant comme réalité matérielle que comme répertoire discursif et normatif, vient modifier les contraintes et les opportunités pesant sur les acteurs engagés dans la gestion urbaine du service. Dans le contexte de la ZML et de l'annexion de la ressource eau au-delà des frontières du territoire urbain, les enjeux de l'accès à l'eau et des conflits sociaux et politiques que cette pression exerce sur les autres usages (agricoles notamment) seront également analysés. L'extension des territoires de l'eau urbaine

modifie la carte des luttes et enjeux (autour de l'intercommunalité, de la rencontre/conflit entre les intérêts sociaux et économiques urbains et ruraux).

La première hypothèse sous-tendant ce travail est que l'accès à l'eau constitue un indicateur des rapports d'inégalités sociales et politiques, en raison des coûts d'équipement élevés qui poussent aux arbitrages sociaux, de la grande variabilité de la qualité du service, du gaspillage, ainsi que des inégalités dans les risques environnementaux et sanitaires associés. Le cas de l'eau se révèle plus particulièrement adapté à l'étude des logiques spatiales à l'œuvre dans la constitution des inégalités sociales : cette ressource naturelle inégalement distribuée dans l'espace fait l'objet de contrats de distribution sur des territoires déterminés, dont la délimitation même fait parfois l'enjeu d'importants débats. Cependant, les inégalités d'accès à l'eau ne peuvent être étudiées dans le seul cadre local. Des régions très éloignées du monde sont ainsi soumises à des politiques de régulation internationales, qui se heurtent parfois aux gestions locales de son partage et de sa distribution.

La seconde hypothèse est que la lecture des nouveaux enjeux sociaux et politiques de la gestion de l'eau urbaine mérite un regard multi-scalaire et multi sectoriel. En ce qui concerne les multiples échelles d'observation, le secteur de l'eau est intensément gouverné par des lois, des normes et des standards élaborés au niveau national par les ministères et les agences. Dans la mesure où l'Etat reste l'acteur doté de la plus grande capacité et légitimité à orienter et contrôler l'action des grandes entreprises (constructeurs, ingénieristes, exploitants et sous-traitants) et des autres agents sociaux dans un sens « environnementalement » responsable, il est difficile d'en surestimer la centralité [Steinberg, VanDeveer, 2012, p. 14-15].

En ce qui concerne l'approche multi-sectorielle, les nombreux travaux existants sur les transformations de la gouvernance mondiale des ressources naturelles prennent, la plupart du temps, la forme d'approches disciplinaires, sans forcément relier les différents niveaux les uns aux autres : la domination des entreprises transnationales, les luttes juridiques pour la reconnaissance des territoires des peuples autochtones, la remise en question des puissances étatiques face aux processus d'intégration régionaux, etc. Il s'agit ici d'élaborer une grille d'analyse qui intègre et articule ces différents facteurs habituellement étudiés de façon séparée : aussi bien la prise en compte des inégalités territoriales, l'action des institutions municipales et des administrations nationales, la transition d'une entreprise privée à une entreprise publique, la mobilisation des comités de résidents, la revendication de la propriété des ressources naturelles par les mouvements indigénistes, l'intervention des organismes internationaux, qu'il s'agisse de la Banque mondiale, de la Coopération internationale ou des forums sociaux altermondialistes, etc.

Pour toutes ces raisons, les conflits socio-environnementaux autour de l'eau permettent d'aborder l'articulation des enjeux (sociaux, spatiaux, politiques, économiques), des secteurs (santé, environnement, travaux publics, habitat, agriculture) et des échelles (micro-sociale, territoriale, nationale, internationale) de la régulation des ressources naturelles et de leur transformation en services urbains.

III- Le cas spécifique de la Zone Métropolitaine de León.

A la différence des autres Etats du Mexique, l'Etat du Guanajuato est constitué par deux métropoles, tout d'abord une métropole économique Zone Métropolitaine de León qui ne joue pas le rôle de capitale de l'Etat comme c'est le cas pour Monterrey, Guadalajara, Queretaro... et une métropole culturelle et politique qui est Guanajuato. Il nous semble essentiel dans le cadre de ce projet de prendre en compte cette thématique de double métropoles, en sachant que les décisions en termes de politiques publiques sont hébergées par la ville de Guanajuato. Donc nous focaliserons notre regard sur la ZML mais nous mettrons sans cesse en regard l'évolution des deux métropoles afin de comprendre les tenants et les aboutissants de la politique de l'eau qui est une mission de l'Etat.

L'approche sociologique, économique, historique et hydrogéologique de la régulation des ressources naturelles proposée dans ce projet mettra en relation la dimension internationale des enjeux hydriques avec les niveaux de décision nationaux, les mobilisations sociales et les logiques territoriales. Il se caractérise alors par le fait d'articuler ces différents niveaux constitutifs des politiques et des conflits socio-environnementaux.

Les problèmes d'eau dans l'État de Guanajuato sont liés à la fois au régime climatique mais aussi aux conditions géologiques du territoire. Selon les pluies, il y a des problèmes soit de pénurie en termes d'approvisionnement soit d'excès qui se traduisent par des glissements de terrain et des inondations qui peuvent affecter la population ou les infrastructures. Depuis 1864, il a des enregistrements de précipitations dans l'Etat de Guanajuato. Une grande variabilité annuelle est enregistrée, avec des précipitations qui sont de 300 mm par an à 1 300 mm par an. De plus on observe également une variabilité spatiale, les précipitations étant situées dans les zones de haute altitude par rapport aux vallées de basse altitude.

En ce qui concerne La ZML et la capitale Guanajuato, malgré une gestion tout à fait efficiente de la ressource en eau, notamment avec le travail réalisé par la « Comision Estatal del Agua », Iplaneg... est identifié par les acteurs mentionnés un certain nombre de dysfonctionnements et notamment de risques.

- 1- L'approvisionnement en eau. Le réseau actuel malgré sa performance ne couvre pas la totalité des "usagers". Cette question de l'approvisionnement est un risque car cela oblige de réaliser ces acheminements de façon traditionnelle (Camions), de créer des discontinuités dans les usages, cela implique également du gaspillage....
- 2- Inondations et débordements. Le contexte météorologique et géologique de la région implique une exposition forte aux inondations. Malgré les efforts réalisés pour mieux contrôler le territoire, les risques de déversement dans le bassin de la rivière Guanajuato est réel. Les chercheurs en hydrogéologie de l'Université de Guanajuato pointent également le problème du déversement sans pouvoir contrôler réellement l'origine des différents flux qui s'y déversent.

- 3- Enfin dernier risque identifié par les acteurs est le décalage entre les exigences en termes de normes locales à respecter versus besoins, et les objectifs au niveau estatal, fédéral et international.

La coopération internationale entre la Zone Métropolitaine de Léon et la Communauté Urbaine de Bordeaux doit pouvoir accompagner ce dernier point en termes de retour d'expérience, d'appropriation de normes internationales au niveau local.

IV- Modalités de travail et modes opératoire :

Pour faire face à ces multiples réflexions et enjeux le projet propose de présenter plusieurs hypothèses de travail et de poser des expertises et pistes d'action en plusieurs étapes.

1- Le Chronogramme.

	IV/2014	I/2015	II/2015	III/2015	IV/2015	I/2016	II/2016	III/2016
Tâche I	Coordinación general del proyecto y planificación de los tres "workshop" de la gobernanza del proyecto y Estado de la art.							
Calendrier								
Rendu I/1	Etat de l'art							
Rendu I/2	Préparation et présentation des trois Workshop (thématisques, format, acteurs impliqués, calendrier)							
Rendu I/3	Définition de la gouvernance							
Calendrier								
Rendu II/1		Réalisation du Workshop 1						
Rendu II/2					Réalisation du Workshop 2			
Rendu II/3						Réalisation du Workshop 3		
Rendu III/1		Rédaction des Etudes de cas et retour d'expérience						
Rendu III/2				Elaboration du ou des diagnostics et pistes d'action				
Rendu III/3						Présentation du ou des diagnostics et des pistes d'action		
Rendu III/4							Edition d'un cahier de valorisation en deux langues	

2- Le descriptive détaillé des tâches.

Tâche I : Coordination générale du projet et planification des trois « workshop » de la gouvernance du projet et Etat de l'art.

Contenu :

- Rédaction de l'Etat de l'art de la situation dans l'Etat de Guanajuato et plus précisément sur la Zone Métropolitaine de Léon tout en précisant les canaux décisionnels en termes de politique de l'eau de l'Etat de Guanajuato, antécédents et problèmes actuels.
- Planification et organisation du premier « Workshop », rédaction d'un document de présentation aux chercheurs impliqués, constitution des CV des différents participants.
- Identification des acteurs pour la constitution du Comité de pilotage. La composition du Comité de pilotage (gouvernance du projet) sera réalisée dès l'acceptation du projet il comprendra des acteurs de la ZML et de la CUB, des opérateurs de l'eau des deux territoires, des acteurs de la CONAGUA, et des scientifiques de l'Université de Guanajuato, de l'Université de Bordeaux et du CEMCA.

Rendu I/1 : Rapport sur l'Etat de l'art.

Rendu I/2 : Présentation de la planification des trois « workshop » et du calendrier de mise en œuvre

Rendu I/3 : Présentation du Comité de pilotage



Equipe Pluridisciplinaire de l'Université de Bordeaux et de Guanajuato. Séminaire animé avec production de résultats. Chaque Workshop contient de façon non systématique un séminaire de recherche, une visite de terrain, des réunions ad-hoc et un comité de pilotage.

Workshop 1 : Lieu Guanajuato - Présentation des diagnostics pour la Zone Métropolitaine de Léon/Guanajuato et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Contenu : Séminaire de recherche trois jours + Visite de terrain deux jours. Présentation d'études de cas déjà étudiés et des résultats, retours d'expérience sur les trois thématiques suivantes : les changements d'usage des territoires et les implications pour la ressource en eau, l'approvisionnement en eau et les changements climatiques, les questions de pollution et la mise en place des normes internationales.

Rendu II/1 : Réalisation du Workshop 1

Attention : Les Workshop 2 et 3 seront suivis des comités de pilotage sur une journée et la définition des membres sera définie en accord avec la CUB et la Zone Métropolitaine de Léon.

Workshop 2 : Lieu Zone Métropolitaine de Léon – Identification des problèmes et des solutions

Contenu : Séminaire de recherche trois jours + Comité de Pilotage un jour (Composition à discuter avec la CUB et la Zone Métropolitaine de Léon) + Réunions ad-hoc.

Thématiques provisoires:

- Les usages des territoires et de l'eau (des ressources)
Du point de vue légal (en fonction du cadre légal existant)
- Du point de vue de l'activité économique (minière, industries, agroalimentaire...)
- Du point de vue des besoins des usagers vers une typologie.
- L'approvisionnement en eau et le changement climatique
Du point de vue légal (les normes à respecter)
- Du point d'une catégorisation des usagers et des priorités.
- Pollution et normativité
Du point de vue légal (la réglementation)
- Cartographie des nœuds de contamination de l'eau (Où sont-ils ? Quelles sont les raisons explicites, voire historiques)

Rendu II/2: Réalisation du Workshop 2

Workshop 3 : Lieu Communauté Urbaine de Bordeaux - Premiers résultats et pistes d'action pour l'Action Publique.

Contenu : Séminaire de recherche deux jours + Visite de terrain un jour + Comité de pilotage un jour (Composition à discuter avec la CUB et la ZML)

Thématiques : Présentation des diagnostics et pistes d'action sur les thématiques sélectionnées lors du Workshop 1 et 2.

Rendu II/3 : Réalisation du Workshop 3

Tache III : Valorisation et synthèse des résultats des Etudes de cas et retour d'expérience des diagnostics et pistes d'action (édition d'un cahier de valorisation en deux langues)

Rendu III/1: Présentation des Etudes de cas et retour d'expérience.

Rendu III/2 : Elaboration du ou des diagnostics et pistes d'action (rapport d'étape sur l'identification et production de connaissances sur les problèmes identifiés et réflexion sur les premières pistes d'action possibles).

Rendu III/3 : Présentation du ou des diagnostics et des pistes d'action.

Rendu III/4 : Edition d'un cahier de valorisation en deux langues.

3- L'équipe scientifique.

Equipes : 13 chercheurs en hydrogéologie, économie, histoire, architecture, philosophie, qui auront la charge de préparer des topos qui seront présentés lors de chaque workshop.

Version finale pour la CUB – Delphine Mercier CEMCA – version V – Septembre 2014

Mexique – Universidad de Guanajuato et CEMCA

Equipe Sciences Sociales spécialisée sur les usages et ressources hydrauliques, les aquifères

José Luis Lara Valdés, historien, Universidad de Guanajuato

Cesar Federico Macias Cervantes, Historien, Universidad de Guanajuato

Alfredo Perez Ponce, Architecte, Universidad de Guanajuato

Javier Corona Fernandez, Philosophe, Universidad de Guanajuato

Francisco Javier Martinez Bravo, Historien, Universidad de Guanajuato

Equipe Ingénierie Hydraulique

Yann René Ramos Arroyo, géo hydrologue, Département d'Ingénierie Géomatique et Hydraulique, Division d'Ingénierie, Campus Guanajuato, Universidad de Guanajuato

Alma Hortensia Serafin Muñoz, Chimiste de l'eau, Département d'Ingénierie Civile et Environnement, Division Ingénierie, Campus Guanajuato, Universidad de Guanajuato

Annabelle Sulmont, sociologue, CEMCA

Delphine Mercier, sociologue, CEMCA/CNRS

France – Université de Bordeaux et Labex COTE

Denis Salles, Sociologue, IRSTEA, Animateur du Réseau + son équipe (3 chercheurs)

Sylvie Ferrari, Economiste, UMR GRETHA

Jean-Christophe Pereau, Economiste, UMR GRETHA

Marc-Alexandre Sénégas, Economiste, UMR GRETHA

Delphine Mercier, Sociologue, UMR LEST

Présentation des chercheurs (mini CV) en fonction des engagements et finalisation de la programmation d'Octobre à Décembre 2014

4- Participation financière et proposition d'un calendrier de versements.

CUB	75.600,00 €	47%
Université de Guanajuato	23.125,00 €	14%
Université de Bordeaux	15.625,00 €	10%
CEMCA	46.850,00 €	29%
	161.200,00 €	100%

Calendrier des versements

(Proposition à réviser)

Premier versement 1^{er} Décembre 2014 : 22680 Euros – Rendus I/2 et I/3

Deuxième versement début Janvier 2015 : 22680 Euros – Rendu I/1 et préparation du Rendu II/1

Troisième versement Juin 2015 : 22 680 Euros – Rendu III/1 et préparation du Rendu II/2 et II/3

Dernier versement Juin 2016 : 7560 Euros – Rendus III/2, III/3 et III/4

V- Budget

**CONVENTION RELATIVE A
L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE**

[la convention sera traduite en anglais (traduction certifiée)]

Entre

La Communauté urbaine de Bordeaux (La Cub), représentée par son Président, **Monsieur Alain JUPPE**, dûment habilité aux fins des présentes en vertu de la délibération du Conseil de Communauté N°2014/____ en date du 31 octobre 2014, domiciliée à Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux.

Et

Le Porteur du projet d'étude : **SaciWATERs**
représenté par **Madame Anamika Barua**, Directrice du SaciWATERs
ayant son siège en Inde : B- 87, 3rd Avenue, Sainikpuri, Secunderabad - 500 094, Telangana
et désigné ci-après par le « SaciWATERs ».

Dénommées individuellement « une partie » ou conjointement « les parties »

Il est préalablement exposé ce qui suit :

SaciWATERs est un consortium de chercheurs issus des pays d'Asie du sud et dont le siège est établi à Hyderabad. Il est spécialisé dans l'étude des questions liées à l'eau et sa gouvernance en milieu urbain et périurbain, avec une approche très sociologique, et un travail partenarial avec les universités.

La Cub est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), compétent en matière d'eau potable et de d'assainissement. Elle reçoit une contribution annuelle de 200 000 € versée par la Lyonnaise des eaux, le délégataire du service public de l'eau potable, pour réaliser des actions de coopération internationale et d'aide au développement en matière d'eau (en application du dispositif Oudin Santini - dispositions définies dans l'article L.1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales). Dans ce cadre, La Cub souhaite affecter une partie de l'enveloppe globale, sur 2 années (2013 et 2014), à des actions de coopération, sous forme de projets d'étude dans le domaine de l'eau, dans les pays avec lesquels elle a des accords signés ou en cours, l'Inde notamment.

La Cub souhaite établir un partenariat avec le SaciWATERs pour conduire un projet d'étude en matière d'eau élaboré par le SaciWATERs. Composé d'une équipe de chercheurs du SaciWATERs aux profils divers, le projet sera mené en association étroite avec les agences publiques.

Ainsi, La Cub financera le projet d'étude en matière d'eau, objet de cette convention, conduit par le SaciWATERs, en Inde, à hauteur de 50 000€.

Selon l'article 18 bis du contrat de concession du Service Public de l'eau potable de La Cub et son avenant N°9 du 13 novembre 2012,

Au vu de la délibération N°2013-0481 du conseil de Cub du 28 juin 2013, entérinant l'activation du

dispositif Oudin Santini et l'affectation d'une partie de l'enveloppe globale à des projets d'étude dans le secteur de l'eau, dans le cadre des accords de coopération (signés ou en cours) de La Cub à l'étranger,

Les parties se sont rapprochées pour la mise en place d'une convention.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le cadre du partenariat entre La Cub et le SaciWATERs et les modalités du versement de la subvention dans le cadre du projet d'étude suivant :

Thème du projet d'étude : « Comprendre l'étendue de l'économie des tankers et son implication pour les ressources en eau: une étude du marché des tankers privés à Hyderabad ».

Porteur de projet d'étude : Madame Anamika Barua, Chercheur et Directrice du SaciWATERs.

L'objectif global du projet d'étude est d'améliorer la connaissance des problèmes liés à la sécurité de l'eau causés par les marchés informels de distribution d'eau et de créer chez les parties prenantes la capacité à engager des processus de transformation menant à une gestion équitable et durable des ressources en eau dans les zones périurbaines de Hyderabad. Le projet sera complété par une dimension pratique qui vise à apporter des réponses politiques via une étude comparée du fonctionnement des prestataires publics à Bordeaux et Hyderabad.

Un descriptif du projet, son chronogramme, son budget, et les derniers livrables attendus pour novembre 2016 sont détaillés en annexe.

Article 2 – Cadre du partenariat La Cub-SaciWATERs

Le mandat du SaciWATERs consiste, en amont de l'exécution du projet d'étude, à :

- identifier des chercheurs indiens les plus pertinents pour travailler sur le sujet retenu,
- composer un comité de pilotage dénommé « groupe consultatif » (GC)*,
- déterminer le calendrier des tâches, étapes de valorisation, etc.,
- élaborer un budget.

Le SaciWATERs devra veiller à ce que le projet d'étude :

- réponde à un besoin local,
- constitue de préférence un intérêt réciproque pour La Cub,
- fasse appel à une université ou un organisme de recherche bordelais,
- préserve l'articulation sciences-humaines / sciences de l'environnement – pas de recherche scientifique pure,
- comprenne une contrepartie indienne par un apport en numéraire et/ou en valorisation.

*Chaque étape devra être validée par La Cub puis, plus largement, par le comité de consultatif (auquel seront associées les autorités locales indiennes), constitué en accord avec La Cub.

La langue d'échange entre le SaciWATERs et La Cub est l'anglais.

Les livrables seront transmis par le SaciWATERs à La Cub en langue anglaise, et traduits par La Cub en langue française.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à la date de signature de la convention pour une durée courant jusqu'au terme du projet décrit en annexe, avec le dernier livrable à remettre, fin novembre 2016.

Article 4 – Montant de la contribution

Au titre de son partenariat avec le SaciWATERs, La Cub s'engage à apporter un financement au projet d'étude concerné par cette convention de **50 000 (cinquante mille) euros TTC**, somme globale, forfaitaire et définitive pour toute la durée de la convention, conformément au budget prévisionnel présenté en annexe.

Cette contribution sera répartie de la façon suivante (et selon budget détaillé ci-joint) :

- 39 819 (trente neuf mille huit cent dix neuf) euros TTC de subvention versés directement sur le compte de Saciwaters
- 10 181 (dix mille cent quatre-vingt-un) euros TTC dépensés par La Cub pour couvrir les frais de réception du séminaire franco-indien (l'hébergement, la restauration, le transport au sein de la Cub, etc.) prévu en juin 2016.

Article 5 – Modalités de versement de la contribution

Le SaciWATERs s'engage à utiliser l'aide financière de La Cub exclusivement pour les besoins du projet décrit en annexe.

La Cub ne prendra en charge aucun dépassement financier engendré par le projet d'étude, sa participation financière étant forfaitaire, ce à quoi le SaciWATERs consent.

Ce financement par La Cub sera versé au SaciWATERs en quatre fois, sur lettres d'appel de fonds de la part du SaciWATERs ; La Cub s'engageant à régler chaque appel de fonds dans les quarante-cinq (45) jours après réception de la demande, par virement, sur le compte bancaire du SaciWATERs indiqué ci-dessous :

Nom de la banque :

Etablissement :

Guichet :

Compte :

Clé :

IBAN :

BIC :

Le versement par La Cub sur le compte du bénéficiaire se fait uniquement en EUROS.

Si le versement implique des frais, de quelque nature que ce soit (commission, frais de transfert, taux de change, etc.), ces derniers sont à la charge du bénéficiaire, le SaciWATERs.

Les échéances et montant respectif des versements au SaciWATERs sont :

Décembre 2014 : 20 000 €

Juin 2015 : 8 000 €

Février 2016 : 6 000 €

Novembre 2016 - Solde : 5 819 €

Soit un total de 39 819 euros.

Le solde (proratisé le cas échéant), dont le versement est prévu en novembre 2016, ne sera versé qu'après réception par La Cub des livrables et des rapports d'activités et financier.

Le SaciWATERs s'engage à faire son affaire du respect de l'enveloppe maximale dédiée au projet.

Au cas où le projet serait réalisé pour une somme inférieure au coût initial estimé, le

Saciwaters remboursera à la Cub la différence non utilisée (au prorata). La participation réelle sera octroyée au vu du décompte définitif des dépenses.

La Cub ne sera pas tenue de verser le solde de la subvention si les livrables fournis (détaillés en annexe) sont jugés insuffisants pour évaluer la bonne réalisation de l'étude, et/ou si le rapport d'activités et le rapport financier au terme du projet ne sont pas conformes au projet d'étude et à son budget prévisionnels.

Article 6 – Communication

Le SaciWATERs s'engage, pendant la durée de la convention, à mentionner le soutien de La Cub comme partenaire dans chacune de ses actions d'information et chacun des documents réalisés dans le cadre du projet soutenu.

Article 7 – Suivi-Bilan

Pendant toute la durée de la convention, le SaciWATERs s'engage à suivre le bon déroulement du projet et à tenir La Cub étroitement informée de son avancée, comme de tout éventuel dysfonctionnement dans sa mise en œuvre.

Dans ce cadre, le SaciWATERs s'engage à fournir en toute transparence les éléments d'information qui pourront lui être demandés concernant les objectifs poursuivis au titre du partenariat.

Article 8 – Résultats de l'étude

Les livrables prévus dans le cadre du projet d'étude seront transmis à La Cub selon le chronogramme joint en annexe.

Le livrable en fin d'étude comprendra des préconisations ou des pistes d'amélioration à soumettre aux autorités locales indiennes.

Les résultats de l'étude appartiennent aux deux parties. Chacune disposera d'un droit de diffusion et d'usage non exclusif, non transférable et gratuit de l'ensemble des résultats communs pour ses activités propres de recherche. Les résultats ne peuvent pas être utilisés à des fins commerciales.

Article 9 – Résiliation de la convention

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une ou quelconque de ses obligations au titre des présentes, la convention sera résiliée de plein droit trente (30) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée en tout ou partie sans effet pendant ce délai et sans préjudice d'éventuelles actions en dommages et intérêts.

Article 10 : Litiges

En cas de litige concernant l'interprétation ou l'exécution du présent protocole, les Parties conviennent de tenter une conciliation amiable.

Le seul droit applicable dans le cadre de cette convention est le droit français.

À défaut d'accord amiable, dans les trente (30) jours suivant la naissance du différend, formalisé par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception par la partie la plus diligente, le Tribunal Administratif de Bordeaux sera compétent.

Fait en quatre exemplaires originaux, à :

le :

**Représentant légal
du SaciWATERs**

**Le Président
de la Communauté urbaine de Bordeaux,**

Madame Anamika Barua

Monsieur Alain Juppé

NB : faire précéder la signature de la mention «lu et approuvé»

Projet d'étude sur le thème de l'eau, en Inde

Partenaire : Saciwaters

Titre du projet :

Comprendre l'échelle de l'économie des tankers et son impact sur les ressources en eau. Une étude du marché privé des tankers en eau dans les zones périurbaines de Hyderabad

Durée du projet :

24 mois

Pays où la recherche sera menée :

Région métropolitaine de Hyderabad, Telangana, Inde

Description du projet

(i) Contexte du projet, analyse des problèmes et opportunités liées au problème

Hyderabad a récemment connu une croissance géographique sans précédent, ce qui en fait désormais une mégapole en devenir. Certains processus au cours de cette urbanisation rapide ont toutefois eu des répercussions graves et créé une menace sur la ville et ses environs. L'accès à des services de première nécessité comme la distribution d'eau dans les zones nouvellement urbanisées fait partie des domaines menacés. Hyderabad étant située dans une zone semi-aride avec des aquifères en roche dure, la percolation y est limitée et la quantité d'eau tirée des aquifères dépasse la capacité de recharge. HMWSSB (*Hyderabad Metropolitan Water Supply & Sewerage Board*) est l'autorité en charge de la distribution d'eau à Hyderabad et dans certaines zones périurbaines. L'eau provient de différentes sources, notamment des rivières Manjira, Esi et Musi, et est acheminée par des tankers municipaux, qui réalisent environ 5 trajets par jour. Néanmoins, l'approvisionnement en eau est limité en termes d'étendue géographique et de quantité. C'est dans ce contexte qu'ont émergé des opérateurs privés distribuant de l'eau tant aux particuliers qu'aux établissements commerciaux et industriels, qui ont pris leurs propres distributions institutionnelles pour transporter l'eau des zones périurbaines vers le centre de la ville. Le volume des services privés est en constante augmentation. A cause de la croissance du secteur immobilier et de l'extraction d'eau, de nombreux plans d'eau, tant petits que grands, ont rétréci. Les inégalités vont elles croissant, tant du côté de l'offre que de la demande. Bien qu'il s'agisse d'un enjeu crucial, on sait peu de l'économie en expansion des tankers privés dans la région de Hyderabad.

L'étude de l'économie des tankers proposée cherche à donner une idée du marché des transferts en eau, depuis les zones rurales et périurbaines vers le monde urbain au sein de l'agglomération de Hyderabad, en se concentrant sur les services offerts par les opérateurs privés ainsi que leur part dans l'économie globale de l'eau. Cela requiert une meilleure compréhension des échanges entre les différents acteurs au niveau local, tels que prestataires de services publics, propriétaires de tankers, vendeurs, propriétaires de boutiques offrant de l'eau, résidents des « gated communities », chauffeurs de tankers, fermiers, etc. Ce travail de recherche aura une articulation forte avec le développement et la création de capacités selon l'approche PIPA (étude d'impact participative). Cette approche permettra de mieux comprendre les dynamiques de pouvoir parmi les acteurs ainsi que d'explorer les outils et techniques en mesure d'influencer les communautés et les décideurs à différents niveaux.

(ii) Objectifs

L'objectif global du projet est d'améliorer la connaissance des problèmes liés à la sécurité de l'eau causés par les marchés informels de distribution d'eau, et de créer chez les parties prenantes la capacité à engager des processus de transformation menant à une gestion équitable et durable des ressources en eau dans les zones périurbaines de Hyderabad. Un changement d'échelle et la réPLICATION des activités dans d'autres projets sont envisageables, grâce aux liens forts tissés par SaciWATERs dans d'autres initiatives liées à la sécurité de l'eau en zone périurbaine.

Les objectifs spécifiques sont :

Connaissance et recherche

- Déterminer la taille de l'économie des tankers et la comparer avec la distribution totale en eau dans l'aire métropolitaine de Hyderabad
- Cartographier les zones de stress hydrique et celles d'où l'eau est tirée, et évaluer l'impact du marché de l'eau sur les ressources en eau souterraines
- Comprendre le contexte dans lequel évoluent les marchés de l'eau (notamment les lois et régulations) et comment ces marchés se conforment aux règles en vigueur.

Développement

- Documenter, dans les politiques urbaines et de l'eau, les processus qui ont un impact sur la gestion des ressources et promouvoir le social, les projets transversaux et la coopération internationale pour créer des opportunités de transformation au niveau institutionnel.

Renforcement des capacités

- Utiliser les résultats de la recherche et l'apprentissage pour sensibiliser l'État, les professionnels et les communautés à construire une masse critique pour la mise en œuvre de politiques socialement responsables afin de réguler l'économie informelle des tankers à Hyderabad.

(iii) Structure

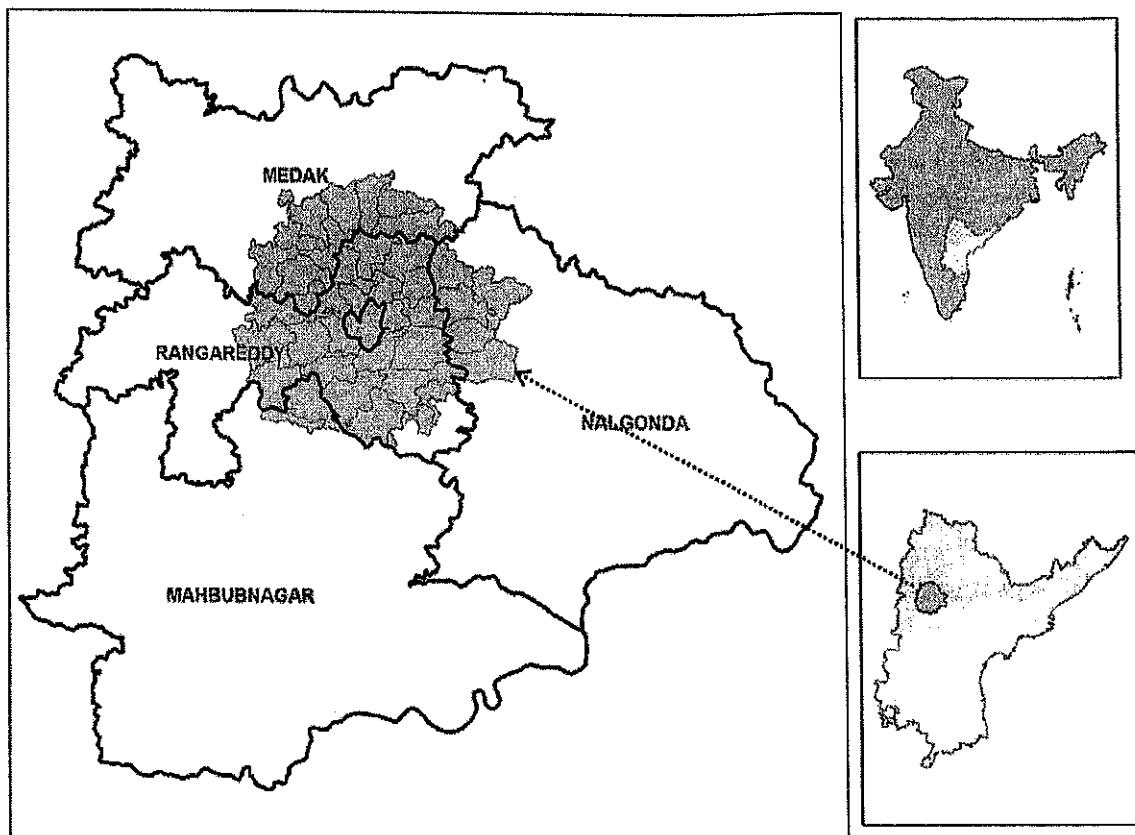
L'état actuel de la recherche sur la sécurité de l'eau dans les zones périurbaines de Hyderabad suggère que la croissance des tankers privés est certes inédite, mais qu'aucun effort systématique n'a été fait pour démêler les facteurs socio-économiques, culturels et institutionnels complexes qui y sont liés. Ce projet comble les lacunes dans la connaissance du sujet par l'usage combiné de la recherche analytique descriptive, employant différentes disciplines scientifiques, et de la recherche-action. Il utilise les résultats des recherches pour améliorer la conception des procédés d'intervention. Ces expériences doivent être conçues avec le plus grand soin étant donné la vulnérabilité de certaines populations impliquées dans le processus, ce dont scientifiques et acteurs locaux peuvent profiter.

Le cadre de l'étude sera établi selon l'approche « *urbansheds-problemsheds* » qui inclut différentes parties prenantes et leurs relations complexes et imbriquées. Des zones rurales, périurbaines et urbaines au sein de la région métropolitaine de Hyderabad seront sélectionnées pour y mener une enquête détaillée. L'étude fera appel à des entretiens semi-structurés avec les différents acteurs impliqués dans l'exploitation des tankers : les propriétaires des sources d'eau vendue aux tankers, les propriétaires des tankers qui vont chercher l'eau en différents endroits pour la distribuer dans d'autres parties de la ville ; les chauffeurs de tankers, etc. En outre, des entretiens avec des informateurs-clés seront conduits auprès de fonctionnaires du gouvernement actifs au niveau des politiques et au sein des organismes de réglementation, ainsi que des membres de la municipalité de Hyderabad et des gestionnaires de l'association des entrepreneurs de tankers, etc.

Des visites sur le terrain seront menées en différents endroits connus comme étant des sources d'eau pour les tankers. L'objectif des visites sur le terrain est de déterminer les caractéristiques des sources,

les dispositions prises avec le propriétaire des sources pour l'extraction de l'eau, le volume d'eau extrait quotidiennement pendant la haute saison (saison sèche, mars/avril à mi-juin/juillet) et à la basse saison (reste de l'année) et les méthodes de traitement des eaux employées. Des échantillons pourraient être prélevés à partir de plusieurs sources pour évaluer la qualité de l'eau selon des paramètres basiques.

Hyderabad Metropolitan Region



Six problématiques de recherche ont été identifiées pour guider le processus commun de recherche et développement dans le Hyderabad périurbain :

1. Comment opère l'économie des tankers privés et quels sont les facteurs-clés des interactions entre les différentes parties prenantes en son sein ?
2. Dans quelle mesure les tankers privés extraient-ils de manière illégale l'eau des zones rurales et périurbaines afin de satisfaire les besoins en eau de la ville de Hyderabad ?
3. Dans quelle mesure les lois et politiques existantes ainsi que le cadre institutionnel façonnent-ils et structurent-ils l'appropriation de l'eau par les entreprises privées de tankers ?
4. Dans quelle mesure les extractions aveugles des ressources en eau souterraines par les tankers privés créent-elles une pénurie d'eau qui peut mener localement à des conflits entre communautés ?
5. Quelles implications l'usage des eaux souterraines a-t-il sur la viabilité, l'équité et la productivité ?
6. Quelles innovations techniques, organisationnelles et institutionnelles sont requises pour éviter les conflits et réguler l'extraction illégale d'eau par les tankers privés ?

(iv) Liens, intégration et dissémination à l'international

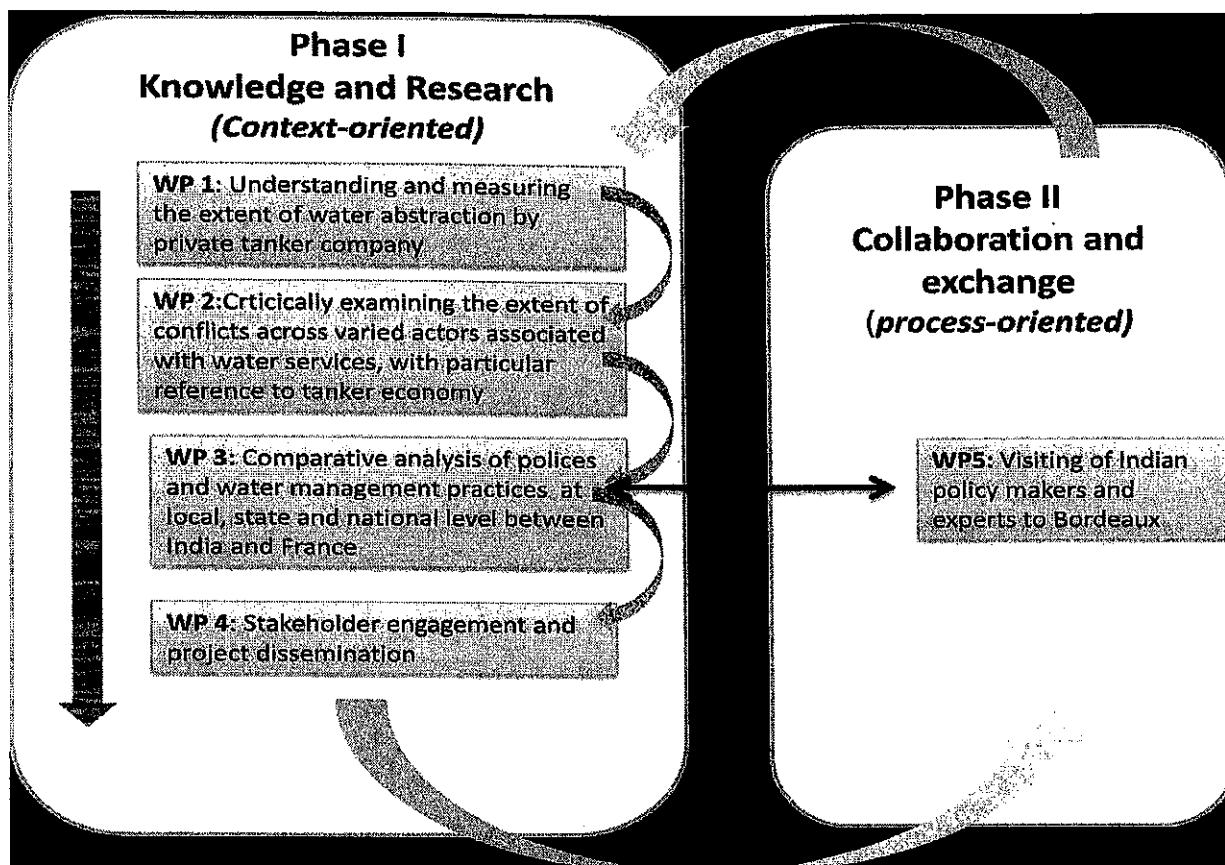
Le projet est en conformité avec des initiatives internationales, particulièrement celles de la France et de la CUB qui s'intéressent aux zones périurbaines (FAO, 2012) et à la gouvernance de l'eau (GEF et al. 2013). Les liens avec les programmes de distribution d'eau et d'assainissement de la CUB permettront une approche transnationale. Le partage de connaissances, d'expérience et de personnel entre HMWSSB, HMDA et GHMC d'une part, et la CUB de l'autre créeront les conditions pour une meilleure compréhension et une meilleure gestion des ressources en eau potable entre pays développés et PED. SaciWATERs s'engage depuis longtemps aux côtés des populations et collectivités locales dans la gestion partagée des ressources en eau. SaciWATERs travaille ainsi avec HMDA et GHMC sur une initiative similaire financée par l'Organisation néerlandaise pour la recherche scientifique (NWO) et avec HMWSSB dans la gestion des déchets du lac Taj Banjara à Hyderabad. En collaborant avec un groupe activiste local, SOUL, SaciWATERs est présente de manière visible au niveau régional et a contribué à la réorientation des paradigmes dominants dans la gestion de l'eau en mettant l'accent sur l'intégration de la technologie aux aspects sociaux, politiques et sociologiques de l'accès à l'eau et de ses usages. Les résultats du projet seront exposés à un public international par le biais de webinaires, vidéo-conférences et de séminaires internationaux envisagés durant les deux phases du projet.

(v) Gouvernance du projet et plan de travail

Le projet sera exécuté par SaciWATERs en deux phases.

La première phase est une phase de recherche au niveau local complétée par son intégration dans les politiques de la gouvernance de l'eau en Inde et en France. Il sera fait en sorte de mettre en place un cadre de recherche comparatif pour comprendre les approches publique et privée de la prestation de service par les différentes agences à Hyderabad et Bordeaux. Composé d'une équipe de chercheurs aux profils divers, le projet sera mené en association étroite avec les agences publiques. Un groupe consultatif (GC), composé de membres extérieurs, sera chargé chaque année de passer en revue les résultats et les plans du projet. Le GC apportera également un soutien sur les questions stratégiques de politique et de promotion, de lien avec les autorités publiques et d'opportunités de collaboration externe. Le GC se réunira au moins une fois par an, mais conduira si nécessaire des réunions spéciales en fonction des besoins du projet.

La deuxième phase du projet inclut la visite d'employés indiens à Bordeaux, plus particulièrement des membres de GHMCHMWSSB/HMDA, des experts et des membres de l'équipe de SaciWATERs. Cela assurera que la transmission des connaissances et le contact avec l'étranger dans le domaine de la distribution d'eau potable seront efficaces. La visite à Bordeaux sera suivie d'un travail de documentation par les équipes de SaciWATERs pour assurer l'intégration de la visite dans le travail comparatif développé lors de la première phase.



Volet 1 : Comprendre et mesurer l'étendue de l'extraction d'eau par les compagnies privées de tankers

Volet 2 : Examiner le degré de conflits entre les acteurs associés à l'économie des tankers

Volet 3 : Analyse comparative des politiques publiques et de la gestion de l'eau au niveau local, régional et national en France et en Inde

Volet 4 : Travail au côté des parties prenantes et dissémination des résultats

Volet 5 : Visite d'experts et de décideurs politiques à Bordeaux

Le projet tentera d'intégrer de manière efficace et cohérente la connaissance et la recherche, l'action et la promotion. La liste des activités liées à chacun de ces thèmes vise à impliquer une multitude d'acteurs travaillant dans la recherche sur le terrain, l'examen des recherches, et l'analyse des politiques et de pratiques. Le projet sera mis en œuvre à partir de quatre volets (WP) (voir image ci-dessus). Le résultat de la première phase sera partagé au cours d'un séminaire international impliquant les différentes parties prenantes. Des échanges actifs d'idées, d'expériences et de résultats entre les différents groupes sont espérés, et des méthodologies comparatives seront développées en commun. En deuxième phase, le partage de connaissance et les initiatives de développement seront menés via la visite de professionnels et fonctionnaires indiens. Les résultats seront intégrés au quatrième volet de la première phase.

Ce projet aura une stratégie en cinq points pour l'implication des parties prenantes. L'étape 1 est l'identification des principaux intervenants et la cartographie de leurs pouvoir et influence. L'étape 2 est l'identification des chemins d'impact par le biais de consultations. L'étape 3 est la priorisation du degré d'engagement requis selon le pouvoir et l'influence de chaque groupe-cible. L'étape 4 est la collaboration grâce à la communication, aux consultations, aux dialogues et au partenariat. L'étape 5 est l'analyse des résultats de l'engagement.

Pour assurer un suivi effectif du projet, une évaluation périodique des activités et des progrès sera réalisée. Les connaissances et leçons tirées du projet seront partagées et discuter au cours d'ateliers de dissémination, qui verront l'équipe de travail et les parties prenantes réfléchir aux avancées et résultats du projet. Les conclusions intermédiaires seront la base d'ajustements stratégiques dans l'approche du projet, tandis que l'évaluation finale incorporera les leçons tirées des expériences du programme.

(vi) Communication et dissémination

Le projet vise à communiquer les objectifs, processus et résultats aux intervenants internes et externes. Dans cette perspective, la communication est envisagée comme un engagement constant avec les parties prenantes. SaciWATERs admet qu'il est important d'informer, d'inspirer et de maximiser l'impact de la recherche sur le développement ; une mauvaise communication est une chance perdue. Dans ce sens, la communication et la dissémination ne doivent pas être des aspects secondaires mais bien un aspect vital du projet. Le processus de recherche et d'action sera amplement communiqué et disséminé par tous les moyens. Pour commencer, la communication Internet se fera par le biais d'un site web, d'une newsletter, d'un blog, d'une page Facebook et de comptes Flickr, Slideshare et YouTube. Des outils de communication grand public tels que des dépliants, des posters et des brochures seront également employés. Le résultat du projet sera publié sous forme de rapports de recherche, documents de discussion, documents de travail et notes de politique.

(vii) Pertinence politique

La recherche ainsi entreprise aidera à identifier les différentes configurations possibles et scénarios réalisables pour un usage plus réfléchi des ressources par les différents acteurs en compétition. Ces informations, couplés à des ateliers participatifs et à des consultations aideront les fonctionnaires gouvernementaux et les professionnels des ONG à être plus conscient des besoins et préoccupations des communautés, et des structures institutionnelles qui leur permettraient d'établir un équilibre entre les besoins et intérêts des utilisateurs d'eau souterraine périurbaine et les consommateurs d'eau en milieu urbain.

De plus, ces activités sont conçues pour favoriser de manière explicite les évaluations participatives dans lesquelles les parties prenantes sont amenées à s'engager et réfléchir sur leur propres processus de transformation institutionnelle. L'usage d'un outil comme l'évaluation participative des impacts (PIPA) doit permettre d'introduire les processus de négociation et les activités d'apprentissage participatif auprès d'autres communautés, que ce soit dans les pays cibles ou à l'international. En reliant de manière explicite recherche et résultats pour parvenir à une compréhension collective des approches à suivre pour parvenir à une gouvernance durable de l'eau, le projet proposé apportera une contribution majeure à la société et à la science.

SaciWATERs

Budget prévisionnel

Budget Code	Budget line Item	Description	Units	Unit Cost	Total INR	Total (€) *
						Exchange rate on 01/04/14
1	PROGRAMME COST					
	1.1 Personnel costs					
1.1	Executive Director	30% of ED time	24	50 000	1 200 000	14 545
1.2	Sr. Fellow	60% full time	24	72 000	1 728 000	20 944
1.3	Research Associate	1 full time	18	40 000	720 000	8 727
1.4	Field assistant	1 full time	18	15 000	270 000	3 273
	Subtotal of 1				3 938 000	47 489
	2 Knowledge and Research					
2.1	Identification of research teams	Lumsum	1	15 000	25 000	303
2.2	pre-scoping assessment	Lumsum	1	50 000	50 000	608
2.3	research data collection (incl design)	Lumsum	1	150 000	150 000	1 818
2.4	data analysis and draft report writing	Lumsum	1	50 000	100 000	1 212
2.5	peer review and finalization of report writing	Lumsum	1	50 000	50 000	606
	Subtotal of 2				375 000	4 545
3	Capacity Building and Development Activities					
		2 day Workshop at Hyderabad with participants 7 from France(excluding their airtravel), 18 from different parts of India	1	900 000	900 000	10 900
3.1	International Multi - stakeholder	France Participants airtravel exp (including visa etc)	7	148 507	1 039 549	12 600
		Translator cost -- French to English and vice-versa	1	35 000	35 000	424
3.4	Consultation meetings for stakeholders(activists, officials, researchers etc)	Local, food exp etc	12	20 000	240 000	2 900
	Subtotal of 3				2 214 545	26 947
4	Documentation					
4.1		7 people travel to France (Bordeaux) and visa	7	105 000	735 000	8 909

4.2	India and France exchange program	Food & Accomodation, local travel in France for Indian & local participants, and translation & logistics	14	60 000	840 000	10 181
	Sub total of 2				1 575 000	19 09
5	Communication					
5.1	Set up project website	Lumsum	1	40 000	40 000	40
5.2	Regular blogs and update on newsletter	Lumsum	1	30 000	30 000	36
5.3	Prepare brochures, leaflets, standees, posters etc	Lumsum	1	50 000	50 000	60
	Sub total of 5				120 000	145
	Total Programme cost (SUB TOTAL of 1+2+3+4)				8 202 549	99 42
7	Over head costs (5%)				410 127	4 97
8	Organisational cost (10%)				820 257	9 94
	GRAND TOTAL				9 432 931	114 33

Source of funds		Amount INR	Total amount (INR)
Particulars of source of funds			
Financial support			
Bordeaux Urban Community		4 125 200	50 000
Arghyam		4 010 131	48 661
Local Govt. (Rural development and Panchayati raj)		100 000	1 231
Sub total of financial support		8 235 331	99 817
Valued Resources / Kind contributions			
SaciWATERs Contribution		897 600	10 836
Local Government (Rural development and Panchayati raj)		300 000	3 630
LyRe / Suez Environment India			
Sub total of Valued Resources / Kind contributions		1 197 600	14 516
Total financial and kind / value resources		9 432 931	114 333

A confluence

Note: Total budget includes the SaciWATERs kind contribution and local govt valued resources

